

Maintain the Moratorium on Hydrofracturing in New Brunswick and Make It Permanent

Whereas, New Brunswick instituted a moratorium on fracking with a provision that five conditions must be met before lifting it; and

Whereas, the moratorium and conditions for lifting it were based on the state of science at the time, as ascertained by a commission that took both public and expert testimony; and

Whereas, the overwhelming evidence since the institution of the moratorium, as seen in more than 1,300 scientific studies and journalistic investigations, has shown that the public health, environmental and wastewater conditions for lifting the moratorium cannot be met; and

Whereas, the evidence of threats to the health of people living in shale gas areas, particularly infants and children, and to workers, continues to grow and worsen; and

Whereas, no jurisdiction has shown itself capable of regulating the industry so that it operates safely and responsibly;

Whereas, investigations have shown that the climate damage done by the gas industry through methane leakage is a leading contributor to climate change; and

Whereas, climatologists have said that we cannot burn any new sources of fossil fuels if we hope to control climate change; and

Whereas, New Brunswick has been experiencing increasing numbers of costly climate related natural disasters, which are expected to intensify; and

Whereas, all of our neighbouring provinces – Nova Scotia, PEI, Newfoundland and Labrador and Quebec – have adopted bans or moratoriums on shale gas development after conducting expert investigations, as have many jurisdictions around the world; therefore

We, the undersigned, call for the continuation of the current moratorium and strongly recommend that the next government legislate it into a permanent ban.

Le moratoire sur la fracturation hydraulique doit être maintenu et doit devenir permanent.

Attendu que le Nouveau-Brunswick a déclaré un moratoire sur l'hydrofracturation du gaz de schiste (fracking) et y a prévu la nécessité de satisfaire à 5 conditions avant de le lever; et

Attendu que le moratoire et ses 5 conditions ont été fondés sur les données scientifiques considérées par la *Commission sur le gaz de schiste* qui a entendu les témoignages des experts et du public; et

Attendu que la très forte majorité du nombre croissant d'enquêtes scientifiques et journalistiques, publiées depuis la déclaration du moratoire (au-delà de 1300 études scientifiques), démontre qu'aucune des conditions nécessaires à la levée du moratoire ne peut être réalisée; et

Attendu que les études scientifiques portant sur les zones de gaz de schiste confirment non seulement la présence des menaces pour la santé humaine en particulier pour les employés de l'industrie et pour les mères et leurs bébés, mais en plus, constatent leur augmentation; et

Attendu qu'aucune autorité gouvernementale ne s'est montrée capable d'encadrer ou de régler cette industrie pour la rendre sécuritaire et responsable; et

Attendu que les recherches sur les dommages causés à l'environnement par les fuites de méthane dans l'industrie du gaz de schiste démontrent qu'elles constituent un facteur majeur du changement climatique; et

Attendu que les climatologues sont convaincus qu'il est impossible de contrôler les changements climatiques tout en développant de nouvelles sources de combustible fossile; et

Attendu que le Nouveau-Brunswick connaît de plus en plus de catastrophes naturelles dispendieuses et qu'on prévoit leur augmentation en fréquence et en intensité; et

Attendu que nos provinces avoisinantes - le Québec et les provinces de l'Atlantique - tout comme plusieurs autres autorités gouvernementales à travers le monde, ont imposé des interdictions ou des moratoires à la suite d'études scientifiques;

Nous les soussignés, revendiquons le maintien du moratoire et incitons fortement le prochain gouvernement à transformer ce moratoire en une interdiction permanente de la fracturation hydraulique.